

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

N°SMECMVD\_21\_3\_19

**Membres en exercice : 17****Présents : 17****Votants : 17**

L'an deux mil vingt et un et le cinq mars à seize heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Martel sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

**PRESENTS :** Mmes et M. Jean DELVERT – Jean-Vincent FEIX – Jacques BOULONNE – Guy FLOIRAC – Jean-Luc LABORIE – Arnaud RICOU – Didier DELBREIL – Michel LEVET – Gabrielle COLLIGNON – Annie CAVIER – Olivier VITRAC – Michel BELIE (suppléant de Olivier VITRAC) - Guy MISPOULET – Serge ROCHA (suppléant de Gaeligue JOS)– Philippe CASTANET – Guy GIMEL – Christian DAURAT – Alain ALBIAT (suppléant de Thierry CHASSAING).

Excusés : néant

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle COLLIGNON

Date de la convocation : 26 Février 2021

---

**OBJET : Vente d'arbres appartenant à l'ancien « Syndicat des Eaux du Doux » Commune de CAVAGNAC - parcelle Section AI N° 133**

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que :

les peupliers plantés sur la parcelle située à CAVAGNAC (Lot), cadastrée Section AI N° 133, appartenant à l'ancien Syndicat d'eau potable des Eaux du Doux sont à maturité ; certains sont tombés, cassés, il est temps de les céder pour un prix convenable.

Suite à la consultation de plusieurs exploitants en bois, 2 propositions ont été reçues :

- Guy MOURIGAL pour un montant de 1 200 €
- Pierre LABANT pour un montant de 700 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Comité Syndical :

- accepte la proposition la plus intéressante, soit celle de Guy MOURIGAL, pour la somme de 1 200 €
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,



Le Président,  
Jean-Luc LABORIE

Syndicat Mixte des Eaux du Causse de  
Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL

Tel : 0532260782

Courriel : eaputable@smecmvd.fr

Rendu exécutoire le : 25/03/2021

Transmis en Sous-Préfecture le : 25/03/2021

Publiée

25/03/2021



Syndicat Mixte des Eaux du Causse de  
Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL

Tel : 0532260782

Courriel : eaputable@smecmvd.fr

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)